# Commissions administratives paritaires : modification de la composition et des compétences. Suppression des conseils de discipline de recours

## Revue - Fonction Publique Territoriale

### Source - JO

Le décret n° 2020-1533 du 8 décembre 2020 précise les compétences des commissions administratives paritaires, supprime les conseils de discipline de recours et simplifie leur composition en supprimant les groupes hiérarchiques à compter du prochain renouvellement général des instances.